



TOKYO 2020

Qualification et sélection paralympique

Du 2 au 6 septembre 2020
Gymnase Yoyogi - Tokyo

CONTEXTE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le bureau Exécutif (BE) du CPSF, ainsi que du système de qualification établi par la Fédération Internationale de Badminton (BWF) et des règles de la Fédération Française de Badminton, cette dernière a validé le 22/04/2019, à la majorité des membres du Conseil d'Administration de la FFBaD, les modalités de sélection pour les Jeux paralympiques de Tokyo 2020.

La proposition de sélection sera validée par le Directeur Technique National (DTN). Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative des Sélections paralympiques pour avis.

Le BE du CPSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CPSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo avant le.

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétitions de la BWF pour les Jeux et dans le respect de la charte paralympique, peuvent prétendre à une sélection en Equipe de France paralympique.

Durant la période des Jeux, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

Cette sélection olympique se fera à partir du classement mondial publié par la BWF à la date du.

RAPPEL DES REGLES DE QUALIFICATION

	Nombre de places
Femmes	44
Hommes	46
Total	90

Nombre d'athlètes par discipline

	Nombre initial d'athlète par discipline
Simple dame WH1	8
Simple dame WH2	8
Simple dame SL4	6
Simple dame SU5	6
Simple homme WH1	8
Simple homme WH2	8
Simple homme SL3	6
Simple homme SL4	6
Simple homme SU5	6
Simple homme SS6	6
Double dames WH1/WH2	6 paires
Double dame SL3 SU5	6 paires
Double hommes WH1/WH2	6 paires
Double mixte SL3/SU5	6 paires

Quota par comité national olympique

Maximum de 2 athlètes par CNP par tableau de simple
Maximum 1 paire par CNP en double

Les places sont attribuées aux joueurs ou au paires

Au maximum un CNP ne peut obtenir que 11 places pour les hommes et 10 places pour les femmes

Durant la période qualification le joueurs doit avoir participé à au moins 3 tournois qualificatifs

Les combinaisons possibles en double: (on ajoute le chiffre de la catégorie du handicap des deux partenaires)

WH1et WH2 : 3 points max

SL3/SU5 : 7 points minimum / 8 points maximum

Double mixte : 8 points maximum

REGLES DE QUALIFICATION

La période de qualification s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 2 avril 2020

Méthode	Qualification	Total
1° par le classement de double	Double Hommes WH1-WH2: Les 6 premières paires Double Dames WH1-WH2: Les 6 premières paires SL3-SU5: Les 6 premières paires Double Mixte SL3-SU5: Les 4 premières paires Si une femme qualifiée en mixte est déjà qualifiée en double dame, une place supplémentaire sera attribuée par la commission d'invitation.	16 joueurs 28 joueuses
2° par le classement de simple	A la suite de la qualification des doubles, des places supplémentaires en simples seront attribuées aux joueurs les mieux classés en simple qui ne sont pas qualifiés en doubles. *Donc les joueurs qualifiés par le double obtiennent leur qualification en simple s'ils le souhaitent. Les places attribuées selon cette méthode sont limitées à 1 place par pays par tableau. Si un pays a déjà 2 ou plus de joueurs qualifiés dans un tableau, il ne pourra pas obtenir de place supplémentaire par cette méthode	
Par le classement de mixte	Qualification de 2 joueuses supplémentaires en mixte SL3/SU5. Pour obtenir une de ces places il fut que l'homme soit déjà qualifié par le simple. Si plusieurs équipes peuvent prétendre à ces places, le classement permettra de sélectionner	2 joueuses

Par la commission bipartite	Des places seront attribuées pour assurer le format des tableaux Un joueur et une joueuse du pays hôte seront qualifiés. Si le pays a déjà des représentants alors la mesure est annulée	13 joueurs 7 joueuses
-----------------------------	---	--------------------------

REGLES DE SELECTION PROPOSEES

Au regard des exigences imposées par l'instance internationale (BWF), la Fédération Française de Badminton propose de suivre les règles sans rajouter de critères spécifiques.

DATE DE LA SELECTION PROPOSEES

Bureau valide la roposition et le CC valide

Acceptation de quotas

COMMUNICATION

Tous les acteurs impliqués dans la définition de la sélection paralympique sont informés via les médias sociaux (site/ Lettre du dirigeant...)

Les athlètes, leur entraîneur ont été et sont informés via les infirmations de qualification paralympiques rappelées dans la charte que chaque jouer a signée avec la fédération et qui le lie à cette dernière.

ENCADREMENT AUX JEUX

Encadrement aux Jeux

- En fonction du nombre de joueurs qualifiés :
 - o DTN
 - o DTNa manager
 - o ENF : S Bernard
 - Benoit Larcher
 - Loris Dufay En fonction du nombre de joueurs
 - Tanguy Blanchard